



BRIGADE NATIONALE D'INTERVENTION CADASTRALE

ANTENNE DE CAEN

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

6, place Gambetta BP 80540

14048 CAEN Cedex1

Téléphone : 02 31 39 75 90

Mél. : sdnc-bnic.caen@dgfip.finances.gouv.fr

information importante

Objet : remaniement cadastral d'**EPAIGNES** - Communication des résultats

Madame, Monsieur,

Le remaniement du plan cadastral de la commune d' **EPAIGNES** est en cours d'achèvement.

Vous trouverez ci-dessous les modalités de communication des résultats qui se déroulera du **23 février au 21 mars 2026**

1- Les plans cadastraux provisoires après remaniement seront consultables durant cette période

- **sur le site internet d'Epaiges**
<https://www.mairie-epaignes.fr>
- **à la mairie d'Epaiges : 7, Place de l'Eglise**

2- Vous recevrez par courrier début février un relevé parcellaire n°6210, qui définira la situation de votre (vos) parcelle(s) après remaniement et qui devra être retourné signé, avec vos observations et documents éventuels avant le

27 mars 2026

- par courriel à l'adresse suivante : **sdnc-bnic.caen@dgfip.finances.gouv.fr**
- ou par courrier à l'adresse postale ci dessous

BRIGADE NATIONALE D'INTERVENTION CADASTRALE
ANTENNE DE CAEN
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
6, place Gambetta BP 80540
14048 CAEN Cedex1

- ou en le déposant dans l'urne prévue à cet effet à la mairie d'Epaiges

3- Vous trouverez sur le site internet ainsi qu'affichées une notice explicative de lecture du relevé 6210, une foire aux questions (FAQ) vous permettant de trouver une réponse aux questions les plus fréquemment posées.

Pour toute demande particulière :

- Une permanence téléphonique sera mise en place à compter du 23 février 2026 aux numéros suivants :
02 31 39 75 90 ou **02 31 39 75 86**

- Afin de fluidifier les appels et aussi faciliter le traitement de vos demandes, il vous sera demandé de respecter, dans la mesure du possible, les jours de présence du géomètre qui est intervenu sur votre propriété (le tableau planning communication sera également visible sur le site internet ainsi qu'en mairie).
- Vous pourrez également nous contacter à l'adresse e-mail suivante :
sdnc-bnic.caen@dgfip.finances.gouv.fr

Si votre demande ne peut être traitée directement ou si vous souhaitez rencontrer le géomètre, alors une permanence à la mairie sera assurée du lundi 16 au samedi 21 mars de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

il vous sera également demandé de respecter, dans la mesure du possible, les jours de présence du géomètre qui est intervenu sur votre propriété (le tableau planning communication sera visible sur le site internet ainsi qu'en mairie).

Nous vous remercions très sincèrement de votre collaboration.

La responsable d'Antenne

Pascale THEBAULT

Inspectrice des Finances Publiques

